

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-03-23-2k

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 23 MARS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHEs, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.

Absent excusé :

Elie SOTOMAYOR.

Objet : Subventions accordées à diverses associations.

Les associations dont la liste figure ci-dessous ont présenté un dossier de demande de subvention complet afin de solliciter une aide financière au titre de l'année 2023.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°321-2000 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

VU les demandes présentées par certaines associations,

VU la proposition du budget principal 2023 de la commune établi par Monsieur le Maire,

VU la Commission Finances en date du 16 mars 2023,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder une subvention au titre de l'année 2023 aux associations suivantes :

* L'Atelier Viassois	1 000 €
* Festa Fabo	800 €
* De fil en aiguille	300 €
* Palettes et Couleurs Viassoises	950 €
* Anciens combattants - ACPG	350 €
* Volley Club	500 €
* Vias Beach Bikers	1 000 €
* VTT-VTC	1 000 €
* Cyclotourisme club	600 €
* Vias Judo	2 000 €
* Swing 42	3 000 €
* GAIA	500 €
* Assoc Républicaine des Anciens combattants	350 €
* Comme chez soie	1 000 €
* Acte Viassois	500 €
* Association Ecole Jean Moulin	12 300 €
* Bâton club Viassois	1 000 €
* Les volants Viassois	1 000 €
* MMA Méditerranée Multi Art	500 €
* Association Scolaire les Coquelicots	3 000 €
* Vias Danse	2 000 €
* Viens, on chante	1 000 €
* Sous réserve d'attribution :	37 850 €

- **PRECISE** que les subventions pourront être versées sous forme d'acomptes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :

28 MARS 2023